

N° 2023.091

Objet :

Révision libre des attributions de compensation - ajustement du droit de tirage voirie et bilans voirie 2023

En exercice : 59

Présents : 44

Absents excusés : 7

Procurations : 8

Ayant pris part au vote : 52

Communauté d'Agglomération

Publié le

ID : 031-213105471-20230622-DEL2023_3_08-DE

Le Muretain Agglo

Département de la Haute Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mai à 18 heures 30, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Fonsorbes, salle du Trépapé sous la présidence de Monsieur André MANDEMENT.

Date de la convocation : 24 mai 2023

Étaient présents : Mesdames et Messieurs MANDEMENT, PÉREZ, DELAHAYE, GERMA, ZARDO, BÉDIÉE, DULON, RUEDA, BELOUZZA, SIMÉON, SÉVERAC, VITET, MAILHÉ, SUAUD, MONTARIOL, LACAMPAGNE, DEUILHÉ, LOUIT, SUTRA, REY BETHBEDER, LAMPIN, REFUTIN, NOVALES, BOUTELOUP, STREMLER, SOTTIL, DIOGO, CARLIER, MABIRE, GUERRIOT, GAMBET, VACHER, DELSOL, COLL, AUTHIÉ, BERGIA, PUIG, MATHEU représentée par BOSS, GASQUET représentée par CARDONA, MORERE représenté par DEJEAN, GARAUD, PALAS, DESCHAMPS, BÉRAIL

Étaient absents : Mesdames CREDOT, VALLIER, SUSSET, HUCHON, CAMBEFORT ; MM ENJALBERT, CHEBELIN

Pouvoirs :

Madame TOUZET ayant donné procuration à Madame PÉREZ

Monsieur TERRISSE ayant donné procuration à Monsieur ZARDO

Monsieur LOUZON ayant donné procuration à M SÉVERAC

Madame RODRIGUEZ ayant donné procuration à Monsieur SUAUD

Monsieur VIDAL ayant donné procuration à Monsieur REFUTIN

Madame KOFFEL ayant donné procuration à Monsieur STREMLER

Madame GALY ayant donné procuration à Monsieur MONTARIOL

Monsieur CASSAGNE ayant donné procuration à Monsieur PALAS

Madame SIMÉON a été désignée Secrétaire de séance.

Rapporteur : André MANDEMENT

Vu l'arrêté préfectoral du 07 avril 2022 actant les statuts du Muretain Agglo ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020.072 du 09 juillet 2020 ;

Vu les délibérations définissant les intérêts communautaires du Muretain Agglo ;

Vu la délibération 2023.004 portant notification des attributions de compensation provisoires pour 2023 ;

Vu la délibération n° 2023.042 de révision libre des attributions de compensation 2023 (Bilans voirie 2022).

Exposé des motifs

En séance du 25 octobre 2022, le conseil communautaire a acté par délibération n°2022.156 la révision des modalités d'appel du financement des travaux auprès des communes, avec :

- pour les travaux les plus importants, dépassant considérablement les droits de tirage, une avance de 50 % demandée au cours du 1er semestre de l'année N ;
- avec ensuite l'appel du coût réel des travaux réalisés en septembre ou octobre de l'année N ;
- et uniquement le solde appelé en début d'année N+1 ;

Ceci afin d'alléger la charge financière portée par le Muretain Agglo, pour des travaux qui sont planifiés et budgétés par les communes.

Conformément à ces nouveaux principes de financement, réaffirmés lors du Bureau communautaire du 18 octobre 2022 il est donc proposé que les communes concernées par un bilan négatif à ce stade de l'année procèdent au versement du montant exact du coût des travaux réalisés auprès de l'agglomération.

Sur proposition de son Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire

APPROUVE les montants des attributions de compensation des communes concernées par les mouvements au titre de la présente révision libre (tableau ci-dessous).

INVITE les conseils municipaux des communes concernées à délibérer sur les montants proposés.

HABILITE le Président, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés (**4 « Contre » Mme Lampin, MM Refutin, Vidal, Boss**).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la
présente délibération
compte tenu de la transmission
à la Sous-préfecture le **06/06/2023**
et de la publication le **07/06/2023**



Le Président,

André MANDEMENT

Communes	TOTAL AC délibération précédente	Ajustement droit de tirage	TOTAL AC fonctionnement proposé	TOTAL AC Investissement voté le 2/4	Bilan financier prévisionnel 2023	TOTAL AC Investissement proposé 30/05
EAUNES	-422 789 €		-422 789 €	-8 561 €	-531 504 €	-540 066 €
FONSORBES	-1 108 706 €		-1 108 706 €	-720 753 €	-434 535 €	-1 155 288 €
LE FAUGA	-60 143 €		-60 143 €			
LABARTHE SUR LÈZE	-246 683 €		-246 683 €	-318 295 €	-644 623 €	-962 918 €
LABASTIDETTE	-166 918 €		-166 918 €			
LAVERNOSE-LACASSE	-199 910 €		-199 910 €	-281 543 €	-83 952 €	-365 495 €
MURET	1 437 309 €		1 437 309 €	-857 585 €	-2 738 131 €	-3 595 716 €
PINSAGUEL	137 558 €		137 558 €	-100 000 €		-100 000 €
PINS JUSTARET	-82 368 €		-82 368 €	-487 634 €	-147 651 €	-635 286 €
PORTET SUR GARONNE	5 430 510 €	200 000 €	5 630 510 €			
ROQUETTES	3 415 €		3 415 €			
SAINT CLAR DE RIVIERE	-169 873 €		-169 873 €	-71 427 €		-71 427 €
SAINT LYS	-623 479 €		-623 479 €	-286 428 €		-286 428 €
SAINT HILAIRE	-83 932 €		-83 932 €			
SAUBENS	-183 021 €		-183 021 €	-154 200 €	-49 636 €	-203 835 €
VILLATE	-31 880 €		-31 880 €			
FROUZINS	-116 458 €		-116 458 €			
LAMASQUERE	-74 339 €		-74 339 €			
ROQUES	1 014 005 €		1 014 005 €	-405 904 €	-896 991 €	-1 302 895 €
SEYSSES	-271 619 €		-271 619 €	-40 947 €	-908 751 €	-949 698 €
BONREPOS S/AUSSONNELLE	38 135 €		38 135 €	-15 717 €	-10 505 €	-26 222 €
BRAGAYRAC	19 656 €		19 656 €	-31 773 €		-31 773 €
EMPEAUX	12 395 €		12 395 €	-7 514 €	-113 566 €	-121 080 €
SABONNERES	-1 285 €		-1 285 €	0 €	-19 860 €	-19 860 €
SAIGUEDE	79 781 €		79 781 €	0 €	-10 777 €	-10 777 €
SAINT THOMAS	14 930 €		14 930 €	0 €	-36 883 €	-36 883 €
TOTAL	4 344 291 €	200 000 €	4 544 291 €	-3 788 280 €	-6 627 365 €	-10 415 645 €